

**FICHE ACTION N°1 : Maintenir l'activité de la Crèche, son fonctionnement et améliorer la qualité d'accueil.**

**Pilote de la fiche**

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes Haut-Allier  
 Chargé.e de coopération CTG

Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
<p>En 2022, pour la CdeC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- taux d'offre d'accueil global est de 68,92% (31.11% en individuel et 37.81% en collectif)</li> <li>- 38 naissances en 2022</li> <li>- 109 enfants de 0 à 3 ans en 2022.</li> </ul> <p>Taux d'occupation de la crèche de Langogne de 63,33% en 2022.</p> <p>Réfection de la cuisine de la crèche été 2023.</p>	<p>Continuer à améliorer la qualité d'accueil des enfants à la crèche.</p> <p>Maintenir le taux d'occupation de la structure.</p> <p>Fiabiliser le taux d'occupation et veiller à l'optimisation du taux de facturation (se rapprocher au maximum de 100%) pour améliorer la valorisation PSU.</p>	<p>Refaire la cuisine de la crèche.                      Changer le sol de la section des grands.                      Effectuer des travaux de rénovation énergétique du bâtiment de la crèche notamment en lien avec les effets des fortes chaleurs l'été.                      Remplacer les clôtures d'enceinte et des équipements de jeux extérieurs.                      Revoir le règlement de fonctionnement en lien avec le service PSOA du CD et le service Action Sociale de la CCSS.</p> <p>Poursuivre l'organisation d'accueils occasionnels en mettant bien à jour les disponibilités sur <a href="http://www.monenfant.fr">www.monenfant.fr</a> .                      Mettre à jour, dès que cela est nécessaire, les informations de la crèche sur le site monenfant.fr</p> <p>Veiller au juste comptage des heures réalisées et facturées (paramétrage du logiciel de gestion) pour un calcul juste de la PSU.</p> <p>Continuer à établir avec les familles des contrats correspondant au plus juste à leurs besoins, et les revoir si besoin.</p>

Public cible	Partenaires sollicités
Les enfants de moins de 3 ans.	CCSS, Communauté de Communes, Service PSOA du Conseil Départemental

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
Réalisation des travaux Taux d'occupation Taux de facturation	Chaque année de la CTG

## FICHE ACTION N°2 : Poursuivre le partenariat avec le RPE (Relais Petite Enfance) pour des interventions régulières sur le territoire du Haut-Allier.

### Pilote de la fiche

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes Haut-Allier  
 Chargé.e de coopération CTG

Éléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
<p>En 2022, 14 assistantes maternelles sont recensées sur la communauté de communes.                      Le taux d'offre d'accueil individuel est de 31,11 % (contre 31,09 % pour le département). Elles résident en partie sur les communes au centre de la communauté de communes : Rocles, Naussac Fontanes, Langogne ; mais aussi au Nord : Chambon le Château.                      Elles exercent de manière isolée à leur domicile.                      On constate la diminution du nombre d'assistants maternels sur le territoire au fil des années, notamment liée aux départs à la retraite et donc une offre d'accueil individuel amoindrie.</p> <p>1 accueil collectif (crèche de Langogne) est implanté sur la communauté de communes.</p>	<p>Permettre aux assistantes maternelles et aux parents de la communauté de communes d'accéder aux services du Rpe régulièrement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-information des assistantes maternelles et des parents,</li> <li>-formation continue des assistantes maternelles,</li> <li>-médiation entre parents et assistantes maternelles.</li> </ul> <p>Promouvoir le métier d'assistant maternel.</p> <p>Aider les assistantes maternelles à valoriser leurs offres d'accueil sur le site « monenfant.fr ».</p>	<p>Conventionnement avec le RPE : maintenir les rencontres mensuelles animées par les EJE du RPE.</p> <p>Organiser des campagnes de promotion et de communication sur le métier d'assistant maternel.</p> <p>Encourager et accompagner les assistantes maternelles à compléter et à mettre à jour leurs profils sur le site « monenfant.fr ».</p>

Public cible	Partenaires sollicités
<p>Les professionnels de la petite enfance du territoire                      Les parents d'enfants de -6ans                      Les futurs parents</p>	<p>UDAF (gestionnaire du RPE départemental), Communauté de Communes Haut-Allier, CCSS, Service PSOA du Conseil Départemental</p>

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
<p>Signature d'une convention entre le RPE et la communauté de communes.                      Nombre d'ateliers/rencontres organisées sur le territoire.                      Fréquentation du RPE par les assistantes maternelles et les parents du territoire.                      Nombre de campagnes de promotion et de personnes touchées.</p>	<p>Chaque année de la CTG</p>

**FICHE ACTION N°3 : Maintenir l'activité de l'ALSH sur les temps périscolaires et extrascolaires.**

**Pilote de la fiche**

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes Haut-Allier  
 Chargé.e de coopération CTG

Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
<p>1 ALSH (3-11 ans) propose une offre d'accueil aux familles de la communauté de communes (localisé à Langogne) les mercredis et pendant les vacances scolaires. Il accueille un peu plus de 130 jeunes.                      40.50 % des jeunes du territoire peuvent potentiellement fréquenter l'ALSH (6-11 ans = 226 jeunes).                      Environ 1000 enfants et jeunes sont scolarisés sur la Communauté de Communes.</p> <p>Mutualisation de personnel de la CCHA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un agent de crèche est animatrice à l'ALSH les mercredis,</li> <li>- Un agent de la médiathèque est aussi animateur à l'ALSH les mercredis.</li> </ul>	<p>Continuer à développer l'attraction du service ALSH.</p> <p>Pérenniser l'équipe.</p> <p>Améliorer l'accueil des enfants : les locaux.</p>	<p>Maintenir et développer les programmes d'animation des vacances (sur des thématiques à la semaine notamment).</p> <p>Avoir une réflexion globale de la CdeC pour proposer des postes à temps plein au personnel.</p> <p>Relier les espaces : grands et petits et avoir une seule et même entrée pour tous les enfants.</p>

Public cible	Partenaires sollicités
<p>Les enfants de 3 à 17ans de la Communauté de Communes</p>	<p>CCSS                      SDJES de l'Education Nationale                      Communauté de Communes Haut-Allier</p>

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
<p>Nombre d'enfants fréquentant la structure.                      Evolution du nombre d'heures de présence.                      Nombre de postes pérennisés.                      Réalisation du regroupement des espaces.</p>	<p>Chaque année de la CTG</p>

## FICHE ACTION N°4 : Mettre en place une ludothèque au sein de la nouvelle Médiathèque du Haut Allier

### Pilote de la fiche

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes Haut-Allier  
 Chargé.e de coopération CTG

Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
<p>Les animations autour du jeu de société se déroulent soit au sein de l'établissement sur des créneaux dédiés lors de séances ressemblant adolescents et adultes et parents et enfants, soit en extérieur à l'établissement dans le cadre de participation à des animations organisées par d'autres partenaires (Festiv'Allier, Récré des familles, ...).</p> <p>Des créneaux pour des publics spécifiques sont également proposés sur demande : public scolaire, foyer de vie, demandeurs d'asile... L'usage des jeux peut également s'envisager dans le cadre d'actions sur des thèmes spécifiques : la semaine de la presse (Médiasphère), autour de la bête du Gévaudan (La Bête – Traque en Gévaudan), ...</p>	<p>Renforcer l'action de la ludothèque au sein de la nouvelle médiathèque du Haut Allier.</p>	<p>Travailler sur l'agrément et conventionnement avec la CCSS, ce qui permettra d'avoir un soutien technique et financier du service action sociale. Ce partenariat permettra de consolider cet équipement à part entière.</p>

Public cible	Partenaires sollicités
Tous les habitants de la communauté de communes.	CCSS, Communauté de Communes Haut-Allier

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
<p>Agrément.                      Convention d'objectifs et de financement « Ludothèque » signée avec la CCSS</p>	A partir de 2024.

## Champ d'action : Soutien à la parentalité

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 048-200006930-20230926-2023\_052-DE



### FICHE ACTION N°5 : Mettre en place un Lieu d'Accueil Enfants Parents

#### Pilote de la fiche

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes Haut-Allier  
Chargé.e de coopération CTG

Éléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
<p>Jusqu'en juin 2023, les Parent'aises (Association Naître et Grandir) : 10 séances par an.</p> <p>Agrément délivré au LAEP à compter de septembre 2023 pour une durée de 4 ans avec une aide au démarrage pour l'équipement.</p>	<p>Accompagner l'ouverture du LAEP</p>	<p>Travailler sur le projet de fonctionnement et le règlement intérieur. Etablir un plan de communication. Former les accueillantes du LAEP Organiser un COPIL annuel en direction des partenaires et des élus. Adhérer au réseau des LAEP. Conventionner pour profil sur <a href="http://www.monenfant.fr">www.monenfant.fr</a></p>

Public cible	Partenaires sollicités
<p>Parents et adultes référents d'enfants de 0 à 6 ans.</p>	<p>CCSS Communauté de Communes du Haut-Allier Service PSOA du Conseil Départemental</p>

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
<p>Projet de fonctionnement et règlement intérieur finalisé. Plan de communication. Attestation de présence à la formation. Compte-rendu des COPIL. Participation aux réunions de réseau LAEP du département. Profil monenfant.fr à jour.</p>	<p>A partir de septembre 2023</p> <p>Octobre 2023</p> <p>Chaque année de la convention COF (4ans)</p>

## Champ d'action : Parentalité

### FICHE ACTION N°6 : Pérenniser les actions "parentalité" via l'ouverture d'un « lieu ressource »

Envoyé en préfecture le 29/09/2023  
 Reçu en préfecture le 29/09/2023  
 Publié le 29/09/2023  
 ID : 048-200006930-20230926-2023\_052-DE



#### Pilote de la fiche

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes Haut-Allier  
 Chargé.e de coopération CTG

Éléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
<p>Le Contrat Local de Santé a travaillé plusieurs années sur un axe « santé des jeunes et des enfants » dans lequel des projets d'accompagnement à la parentalité ont été menés.</p> <p>Les actions de soutien à la parentalité sont aujourd'hui coordonnées par la CCHA, grâce à la création d'un poste d'animatrice et coordinatrice parentalité.</p> <p>Les évaluations des actions mises en place (bilans qualitatifs) montrent des besoins d'accompagnement, d'informations et de temps d'échanges pour les parents d'enfants de tout âge (de la toute petite enfance à l'adolescence).</p>	<p>Proposer des actions de soutien à la parentalité pour chacun des temps de la vie de parent (de la grossesse à l'adolescence).</p> <p>Travailler à l'ouverture d'un « lieu ressource » spécifiquement dédié au soutien à la parentalité.</p>	<p>Poursuivre le projet « Accueillir bébé » initié en 2023 (public : futurs et nouveaux parents).</p> <p>Poursuivre les actions des « Instants familles » (public : essentiellement les enfants de 0 à 3 ou 6 ans et leurs parents).</p> <p>Redéployer le programme PSFP (public : enfants de 6 à 11 ans et leurs parents).</p> <p>Poursuivre les « tables rondes des parents » (public : en alternance parents d'enfants de 0-3 ans, 4-11 ans, 12 ans et plus).</p> <p>Répondre aux besoins spécifiques exprimés par certains parents (situation de handicap, parents célibataires...) par un format à définir (goûters ou soirées d'échanges entre pairs).</p> <p>Mieux accompagner les parents d'adolescents (soirées d'échanges, ateliers...).</p> <p>Identifier des cofinancements.</p> <p>Identifier un lieu adapté et entreprendre des travaux d'aménagement.</p> <p>Définir les modalités d'organisation et les missions exactes de ce lieu.</p>

Public cible	Partenaires sollicités
Parents et futurs parents.	Associations qui œuvrent dans le champ du soutien à la parentalité, ARS, DREETS (1000 premiers jours), MILDECA (préfecture), CLS / CLSM, Hôpitaux (maternité), CdeC (crèche et LAEP), CCSS, CD PMI, MSA.

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
Participation des familles. Satisfaction des familles. Dossier de candidature « lieu ressource ».	Chaque année de la CTG.

FICHE ACTION N°7 : Déployer les campagnes de prévention sur la Communauté de Communes du Haut-Allier.

Pilote de la fiche

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes Haut-Allier  
 Chargé.e de coopération CTG

Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties enjeux	ACTIONS
<p>La CCSS déploie chaque année les campagnes de prévention nationales de l'Assurance Maladie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Prévention bucco-dentaire</b> : envoi des invitations pour un rendez-vous dépistage bucco-dentaire en direction des femmes enceintes et personnes de 3 à 24 ans + relance.</li> <li>❖ <b>Vaccination</b> :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <u>Grippe</u> : envoi des invitations pour les femmes enceintes et pour les personnes de plus de 65 ans et personnes ayant une ALD (Affection de Longue Durée) + relance.</li> <li>✓ <u>Papillomavirus (HPV)</u> : envoi des invitations pour les filles et garçons âgés de 11 à 14 ans et relance pour les enfants âgés de 15 à 17 ans</li> <li>✓ <u>Rougeole Oreillons Rubéole (ROR)</u> : envoi des invitations aux parents pour vaccination des enfants de 15 à 22 mois contre la rougeole, oreillons, rubéole.</li> <li>✓ <u>Examens obligatoires de l'enfant</u> : informer les parents d'enfants de 2 mois, 4 mois, 10 mois, 22 mois, 8-9-11-12-13-15-16 ans sur les examens obligatoires de l'enfant et les vaccinations associées.</li> <li>✓ <u>Calendrier de vaccination</u> : informer les assurés des dates de vaccinations pour 3 âges clés 25, 45 et 65 ans.</li> </ul> </li> <li>❖ <b>Grossesse</b> : invitation des futures mamans ayant déclaré leur grossesse à prendre contact avec une sage-femme</li> </ul>	<p>Déployer les campagnes de prévention au sein du territoire en partenariat avec les acteurs locaux de santé</p> <p>Donner de la visibilité au dispositif Mission Accompagnement Santé (MAS)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Organisation d'une Journée Santé Femme – Octobre 2023 – LANGOGNE</b> action multipartenaires : CCSS, ARS, Ireps, CPTS Est, MSP Haut Allier, CLS Haut Allier, Mutualité Française Occitanie, Langofolies, Croix Rouge, MSA...</li> <li>❖ <b>Continuer le travail collaboratif engagé avec la CPTS du Haut Allier et le CLS</b> pour mener des actions coordonnées sur le territoire en matière de santé-prévention en fonction des thématiques qu'ils souhaitent porter avec les partenaires du territoire</li> <li>❖ <b>Actions santé-prévention</b> auprès des centres de loisirs, crèches, médiathèque, ludothèque, éducation nationale...</li> <li>❖ S'appuyer sur le partenariat et mener des actions en fonction des besoins des familles ou des projets des structures sur des thématiques particulières santé-prévention (nutrition, prévention bucco-dentaire, activité physique, perturbateurs endocriniens, prévention des écrans, addictions, harcèlement, santé mentale, sexualité...)</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Dépistages</b> : envoi des listes aux Médecin traitant (MT) information aux assurés sur leur droit d'opposition.</li> <li>✓ <u>Cancer colorectal</u> : promouvoir la commande de kit en ligne et promotion du dépistage pour les 50 - 74 ans.</li> <li>✓ <u>Cancer du sein</u> : promotion du dépistage pour les 50-74 ans</li> <li>✓ <u>Cancer du col utérus</u> : promotion du dépistage pour les 25-65 ans</li> </ul> <p>Méconnaissance du dispositif Mission Accompagnement Santé</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ <b>Absence Médecin Traitant</b></li> <li>✓ Donner de la visibilité sur l'offre de soins générique médecin traitant pour éviter les déremboursements</li> <li>✓ Implication de la CPTS dans le dispositif patient en ALD sans MT</li> <li>❖ <b>Amélioration de la visibilité des actions</b> déjà mises en place par les structures présentes sur le territoire</li> <li>❖ <b>Tendre vers une meilleure organisation et coordination des actions de prévention</b> afin d'en améliorer l'efficacité, d'accompagner les populations les plus vulnérables et les plus éloignées du système de santé en proposant des actions « d'aller-vers » et en innovant</li> </ul>
---	--	---

Public cible	Partenaires sollicités
Tous les habitants de la communauté de communes ainsi que les professionnels du secteur social/médico-social et sanitaire	CCSS MSA ARS Communauté de Communes - CLS Département Structures et équipements (mutualité française, France Addictions, SISA de la MSPP, CPTS...)

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
Nombre d'actions de prévention et promotion de la santé réalisées dans le territoire. Taux de participation aux actions de prévention.	Chaque année de la convention

Champ d'action : Accès aux droits

**FICHE ACTION N°8 : Continuer à faciliter l'accès aux droits des usagers.**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023  
 Reçu en préfecture le 29/09/2023  
 Publié le 29/09/2023  
 ID : 048-200006930-20230926-2023\_052-DE



**Pilote de la fiche**

COLLECTIVITÉ : Elus de la communauté de communes Haut-Allier  
 Agent France Services

Eléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
<p>Une France Services située à Langogne permet aux habitants d'être accompagnés dans leurs démarches administratives en lien avec les opérateurs des services publics.</p> <p>La CCSS, comme les autres partenaires institutionnels, propose régulièrement des formations à destination des animateurs des FS pour leur permettre de renseigner les usagers sur les démarches et la réglementation en lien avec les branches famille, maladie et recouvrement de la sécurité sociale.</p> <p>Une conseillère numérique permet de favoriser l'accès au numérique avec notamment la mise en place :                      Accompagnements individuels via les Pass'Numériques,                      Ateliers à destination des séniors,                      Ateliers pour les administrations (par exemple pour la CCSS)</p> <p>La Maison Départementale des Solidarités propose de l'accès aux droits du public et un accueil social de proximité.                      Ses actions peuvent s'articuler en lien et en complément avec la France Services.</p>	<p>Continuer de permettre aux usagers de connaître et de faire valoir leurs droits notamment dans le cadre de la dématérialisation des procédures.</p> <p>Favoriser l'accès au numérique.</p>	<p>Poursuivre le partenariat avec la France Services du territoire par des actions de formation, afin que les salariés soient en mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'informer les usagers sur leurs droits et leurs devoirs,</li> <li>- de les accompagner et les orienter vers les procédures numériques.</li> </ul> <p>Accompagner la mise en réseau des acteurs de terrain œuvrant auprès de la population.</p> <p>Poursuivre l'organisation des ateliers numériques permettant aux usagers d'appréhender les différents sites Internet et outils (smartphone, ordinateurs, tablettes) permettant de faire des démarches administratives.</p>

Public cible	Partenaires sollicités
Tous les habitants de la communauté de communes	Communauté de Communes du Haut-Allier, France Services, les partenaires institutionnels (préfecture, CCSS, MSA, Pôle Emploi...), MDS

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
Nombre de sollicitations en accueil physique Nombre de démarches réalisées en dématérialisé Nombre d'ateliers réalisés	Chaque année de la CTG

## Champ d'action : Coordination CTG

Envoyé en préfecture le 29/09/2023  
Reçu en préfecture le 29/09/2023  
Publié le 29/09/2023  
ID : 048-200006930-20230926-2023\_052-DE



### FICHE ACTION N°9 : Faire évoluer les postes de coordination CTG vers le poste de chargée de coopération Ctg.

#### Pilote de la fiche

COLLECTIVITÉ : élus et DGS

Éléments de diagnostic	Objectif / engagements des parties	ACTIONS
<p>En lien avec la démarche de Convention Territoriale Globale (Ctg), la fonction de coordination est progressivement devenue une fonction incontournable dans la conduite des projets de territoire.</p> <p>Elle constitue une condition de réussite pré-requise pour piloter un projet global d'amélioration des services aux familles, élargi à tous les champs de compétences CCSS.</p> <p>Positionnée entre le champs politique et technique, elle revêt une dimension stratégique essentielle pour la mise en œuvre d'une politique locale.</p> <p>La mise en place de la coordination CTG sur la CdeC Haut-Allier a été positionnée à la signature de la convention.</p> <p>Le travail de collaboration entre la CCSS et le chargé de coopération sur le territoire apparait comme indispensable et nécessite une réévaluation en lien avec le nouveau référentiel des chargés de coopération CTG.</p>	<p>Redéfinir les missions du poste de chargé de coopération en lien avec le nouveau référentiel ainsi que les nouvelles fiches action à déployer pour la durée de la CTG.</p>	<p>Missions préalables :</p> <p>Présentation du référentiel en direction des élus et du DGS.</p> <p>Co-construction de la fiche de poste entre les élus et la CCSS (définir les missions et le temps de travail)</p> <p>Définition de la mise en œuvre du référentiel sur le territoire en associant la CCSS (recrutement notamment).</p>

Public cible	Partenaires sollicités
<p>Tous les habitants et équipements de la communauté de communes.</p>	<p>Communauté de communes et communes, CCSS</p>

Indicateurs d'évaluation	Echéances de réalisation
<p>Convention « Pilotage de projet de territoire CTG » signée</p> <p>Contrat de travail.</p> <p>Feuilles d'émargement COPIL annuel.</p> <p>Support COPIL annuel.</p> <p>Bilan fiches action CTG trimestriel et en fin de CTG.</p> <p>Dépôt dans l'applicatif AFAS des activités du chargé de coopération CTG.</p> <p>Diagnostic territorial.</p> <p>Fiches action CTG/modification fiches action existantes.</p>	<p>Mise en œuvre de la réflexion à compter de l'automne 2023 pour application du nouveau schéma de coordination dès 2024.</p> <p>Chaque année de la CTG.</p> <p>Chaque trimestre de la CTG et en 2027 pour le renouvellement de la CTG.</p> <p>Chaque année de la CTG.</p> <p>En 2027 pour le renouvellement de la CTG.</p> <p>Lors de chaque COPIL et en 2027 pour le renouvellement de la CTG.</p>

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le 29/09/2023



ID : 048-200006930-20230926-2023\_052-DE